

Reclassement des agents C suite à une promotion

Reclassement des agents C suite à une promotion par tableau d'avancement

I. - Les fonctionnaires de catégorie C, relevant de grades dotés des échelles de rémunération 3, 4 et 5 :

Lorsqu'ils sont reclassés à l'un des grades relevant des mêmes échelles, ils sont maintenus dans leur nouveau grade à l'échelon de leur précédent grade,

Ancienneté :

Ils conservent l'ancienneté d'échelon acquise dans leur grade antérieur. (dans la limite de la durée moyenne de service exigée pour l'accès à l'échelon supérieur du nouveau grade),

Exemple :

L'agent ou l'adjoint administratif de 1ère classe ou l'agent de constatation des douanes de 1ère classe au 9ème échelon : **indice 349 avec 1 an d'ancienneté**,
ou l'agent ou l'adjoint technique de 1ère classe au 9ème échelon : **indice 349 avec 1 an d'ancienneté**,

sera promu au grade supérieur (principal 2ème classe) à l'indice 371 avec 1 an d'ancienneté.

II. - Les fonctionnaires de catégorie C, relevant du grade doté de l'échelle 5 de rémunération qui sont promus à l'échelle 6 :

Ils sont reclassés à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient dans leur précédent grade.

Ancienneté :

Ils conservent l'ancienneté d'échelon acquise (dans la limite de la durée moyenne de l'échelon du nouveau grade, lorsque l'augmentation de traitement consécutive à cette promotion est inférieure à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon dans ce précédent grade ou qui a résulté de leur nomination audit échelon, si celui-ci était le plus élevé dudit grade.

Exemple :

L'agent principal ou l'adjoint administratif principal de 2ème classe ou l'agent de constatation des douanes principal de 2ème classe au 12ème échelon : **indice 402 avec 1 an d'ancienneté**,

ou l'agent principal ou l'adjoint technique principal de 2ème classe au 12ème échelon : **indice 402 avec 1 an d'ancienneté**,

sera promu au grade supérieur (principal 1ère classe) à l'indice 417 avec 1 an d'ancienneté.